
PROJET DE POLITIQUE NATIONALE SUR LA REVITALISATION INTÉGRÉE DES TERRITOIRES LOCAUX

« Tous ensemble, nous pouvons mettre l'épaule à la roue et faire reculer la pauvreté et l'exclusion en développant nos territoires »

Proposé par



TABLE DES MATIERES

.....	- 2 -
I. MISE EN CONTEXTE.....	- 3 -
A. La problématique.....	- 3 -
B. La revitalisation intégrée : une des solutions	- 4 -
II. L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES	- 5 -
A. Un bref historique.....	- 5 -
B. De nouvelles pratiques	- 5 -
C. Des liens avec d'autres politiques.....	- 8 -
III. LA NOTION DE TERRITOIRE	- 8 -
IV. LA POLITIQUE NATIONALE	- 10 -
A. Les principes directeurs	- 10 -
B. Les critères.....	- 11 -
C. Les balises pour les projets	- 12 -
D. Éléments particuliers	- 12 -
V. MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION	- 12 -
A. Un comité de partenaires pour la mise en œuvre	- 12 -
B. L'évaluation	- 13 -
VI. CONCLUSION : UNE POLITIQUE SPÉCIFIQUE.....	- 13 -

Comité de rédaction :

Bertrand Pouyet
 Jean-François Aubin
 Monique Côté
 Sandy Tremblay

PROJET DE POLITIQUE NATIONALE SUR LA REVITALISATION INTÉGRÉE DES TERRITOIRES LOCAUX

I. MISE EN CONTEXTE

A. LA PROBLÉMATIQUE


La réalité des communautés locales du Québec est très variable compte tenu de leur histoire et de leur développement économique et local. Le Québec se développe mais il y a plusieurs territoires dévitalisés. L'on connaît maintenant de mieux en mieux la réalité du village qui se dévitalise. Mais cette réalité est aussi vraie dans des quartiers, secteurs ou arrondissements de nos villes. Ce n'est pas cependant une fatalité et la population s'est déjà mise en marche pour transformer ces territoires.

Plusieurs situations expliquent la dévitalisation de ces territoires : déclin économique, déclin démographique, accessibilité et concentration de personnes vivant plusieurs problématiques sociales notamment la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces territoires dévitalisés sont marqués par une ou plusieurs caractéristiques. Citons notamment un taux de chômage élevé, un exode de la population, une perte des services publics et privés, la fermeture des commerces de proximité, un bas taux de scolarité, peu d'emplois disponibles, une dégradation du parc immobilier, la détérioration des conditions de vie, l'isolement, la pauvreté. En milieu rural, des défis supplémentaires s'ajoutent en raison de l'éloignement des grands centres.

Cela entraîne un déclin économique des communautés locales qui résulte en un enchaînement de situations problématiques et, graduellement, s'installe une dynamique globale qui maintient la pauvreté et l'exclusion.

Les réalités de ces territoires sont de plus en plus documentées et identifiées. Le MAMOT¹ a développé un indice de développement des collectivités rurales qui inclut des indicateurs sur l'occupation territoriale, la qualité de vie et la prospérité économique. Il en va de même pour les territoires dévitalisés en milieu urbain.

Bref, revitaliser un territoire demande une mobilisation de l'ensemble du milieu. Cela requiert une concertation dans l'action d'un ensemble d'acteurs et de citoyens qui croient à l'avenir de leur territoire.²

¹ Le MAMOT a établi un indice de développement socioéconomique pour l'ensemble des municipalités, réserves indiennes et territoires non organisés du Québec afin de se doter d'un outil fiable et juste permettant d'offrir un soutien plus important aux territoires les plus en difficulté. L'indice de développement a été calculé en 2002 (à partir des données des recensements de 1996 et de 2001). Il a ensuite été mis à jour lors du recensement suivant, en 2006. Cet indice permet d'identifier les milieux les plus dévitalisés (indice inférieur à -5,0) qui sont au cœur du [Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/indice-de-developpement/)  <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/indice-de-developpement/>

² Québec en forme, « Le point sur la défavorisation et la dévitalisation », 2013. Un document qui apporte un éclairage sur ces notions et qui recommande l'approche globale et intégrée. http://www.quebecenforme.org/media/206002/qef_fiche-thematique_defavorisation-devitalisation_2013.pdf

B. LA REVITALISATION INTÉGRÉE : UNE DES SOLUTIONS

Dans une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la revitalisation intégrée doit venir bonifier les mesures universelles telles que l'augmentation du salaire minimum et la prestation de base de la sécurité du revenu pour pouvoir éradiquer toutes les questions de pauvreté, d'exclusion et de dévitalisation de territoires. C'est l'ensemble des mesures qui est une solution.

Il est temps de favoriser le travail concerté par territoire. Les citoyens et les organisations (communautaires, publiques, parapubliques et privées) sont tous, à leur manière, des experts dans leur domaine alors il faut qu'ils travaillent ensemble.

Les quinze dernières années ont permis de démontrer les bienfaits de cette approche et les retombées intéressantes. La plus-value de cette approche est de sortir chacun de son domaine et de faire travailler les gens de manière concertée avec une vision globale des enjeux du territoire. Cela permet que chaque citoyen, organisation et corporation (entreprises) se sentent concernés et travaillent au développement du milieu. Cette approche permet de changer les mentalités et les façons de faire par les acteurs d'un territoire. Il faut changer les dynamiques et se donner des perspectives de développement local intégré.

Citation du ministre François Blais à une question portant sur les meilleurs moyens pour sortir vraiment de la pauvreté :

« Quand on essaie de, d'abord, comprendre les causes de la pauvreté, vous avez des facteurs qui sont endogènes, qui sont liés à la personne, à son réseau, à sa famille, à ce qu'il a eu ou ce qu'il n'a pas reçu, son capital humain, l'éducation, l'accès ou pas à des soins de santé. Vous avez des facteurs exogènes : l'économie, les transferts qui sont disponibles ou qui ne sont pas disponibles pour ces personnes-là. Donc, on peut travailler sur plusieurs de ces éléments-là, et d'ailleurs il faut travailler sur l'ensemble de ces éléments-là pour connaître des réussites. »

Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail, version préliminaire, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, volet Solidarité sociale - Lutte à la pauvreté, Le mercredi 25 juin 2014 - Vol. 44 N° 3, http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cet-41-1/journal-debats/CET-140625-2.html#debut_journal.

II. L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

A. UN BREF HISTORIQUE

Depuis les années 80, nous avons assisté au développement d'expertises sectorielles. Des expertises très importantes qui ont permis de propulser le développement du Québec et de ses régions. Pourtant, nous arrivons maintenant à une époque où il est de plus en plus nécessaire de passer à l'intersectoriel, de faire travailler davantage ensemble les différentes expertises, d'établir une concertation locale dans l'action et la mobilisation citoyenne pour pouvoir donner un nouveau souffle à certaines de nos communautés.

L'émergence des actions collectives de mobilisation résulte soit :

- d'une réaction aux multiples problèmes socioéconomiques vécus sur un territoire;
- d'une recherche commune pour améliorer la qualité de vie du milieu.

Que les démarches soient réactives ou proactives, elles ont pour caractéristiques de développer leur communauté locale dans le cadre d'une stratégie planifiée et intégrée.

Ces démarches concertées pour revitaliser un milieu se sont multipliées au cours des dix dernières années. On dénombre à ce jour plus d'une quarantaine de ce type de démarches concertés en milieu urbain et rural, bien que ce nombre soit moindre que l'ampleur du phénomène. Leur histoire et leur réalité sont différentes puisqu'elles sont le reflet de dynamiques locales. Ces concertations locales poursuivent le même but de revitaliser de façon globale leur communauté. Ces démarches portent le legs de tout le chemin qui s'est réalisé au Québec en développement local et en développement social.

B. DE NOUVELLES PRATIQUES³

LA PARTICIPATION CITOYENNE : Le citoyen d'aujourd'hui veut participer au développement de sa communauté. Bien sûr, ce n'est pas le cas de tous mais de plus en plus de citoyens s'impliquent très activement et la plupart du temps bénévolement. Ils souhaitent « faire la différence » et apporter leur contribution.

Dans une perspective d'écoute et d'ouverture, il faut soutenir, encourager et stimuler cette participation citoyenne qui est un acte de responsabilisation et de prise en charge. Elle est d'ailleurs un rempart utile contre des plans d'action qui tiendraient peu compte de la réalité vécue. Ce sont nos « experts du vécu ».

LE RETOUR AU LOCAL : Dans une époque de mondialisation, question d'équilibre, le local reprend de la vigueur. L'espace du local demeure un territoire où il est davantage possible d'avoir une emprise. Il est également un élément important d'une politique de développement durable où l'on vise de développer des marchés et des productions de proximité. La multiplication des petits marchés publics en est un bel exemple. Le local est également un milieu où le sentiment d'appartenance peut se développer

³ Le RQRI a participé à une réflexion portant sur ces pratiques. Voir : *Les enjeux de l'intervention sociale territoriale* », 2013. Sous la direction de Jacques Caillouette, Jean-François Ross et Jean-François Aubin, Nouvelles pratiques sociales, vol. 26, no. 1, UQAM, automne 2013.

davantage. On l'imagine souvent en termes de petit village mais c'est également la vie de quartier ou de secteurs.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE : En 2013, le gouvernement du Québec adoptait à l'unanimité une loi-cadre sur l'économie sociale. Une économie marchande mais qui a des finalités sociales. Ce développement de l'économie sociale a un impact majeur dans la revitalisation intégrée des territoires. Ce sont souvent des entreprises d'économie sociale, organisme à but non lucratif ou coopérative, qui vont permettre d'assurer la survie ou le maintien des services de proximités. Cela devient un « outil » formidable pour tous ceux qui travaillent à revitaliser leur milieu.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS : Dans un processus de développement des communautés, l'importance est accordée au territoire local comme problématique centrale. Les acteurs développent une vision globale commune qui conduit au développement territorial intégré afin d'améliorer le bien-être de la population sur le territoire. Ils s'assurent de l'intégration des stratégies des divers acteurs. Il en résulte une nouvelle démocratie locale, une innovation sociale.

L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE : Pour le RQRI, les démarches de revitalisation intégrées (ou d'approche territoriale intégrée) sont globales, territoriales, intersectorielles, citoyennes, durables, structurantes et professionnelles. Elles se concrétisent dans projets globaux de développement sur un territoire. L'objectif est l'amélioration de la qualité de vie des citoyens à partir de la dynamique locale. Le travail se réalise de manière concertée entre les partenaires intersectoriels et multi-réseaux et s'appuie sur la participation citoyenne et l'autodétermination des collectivités à toutes les étapes du processus.⁴

Rappelons que suivant le programme national de santé publique du MESS, le développement des communautés est :

Le développement des communautés est un processus de coopération volontaire, d'entraide et de construction de liens sociaux entre les résidents et les institutions d'un milieu local. Ce processus vise l'amélioration des conditions de vie sur les plans social, culturel, économique et environnemental.

Le développement des communautés s'inscrit dans un processus global, intégrateur et transversal dont les enjeux engagent les citoyens dans une longue aventure de développement collectif. La participation citoyenne est d'ailleurs reconnue comme la pierre angulaire des changements favorables et durables. Le caractère transversal du développement des communautés renvoie à une dynamique de collaboration qui place le citoyen au centre des préoccupations et des actions, tout en sollicitant également les acteurs du milieu. La transversalité rappelle donc que la stratégie se situe au croisement de plusieurs intérêts, de plusieurs approches, de multiples connaissances, d'enjeux et de secteurs d'activité locaux souvent liés aux paliers régional et national. Cette multiplicité d'acteurs et de déterminants sont présents et activent les milieux. Les tables de concertation devraient pouvoir être un lieu de rencontre pour établir la cohésion des partenaires et rendre cohérents les multiples projets ou interventions en fonction de la participation citoyenne et du bien commun de la population.

MESS, 2008, Programme national de santé publique 2003-2012, Mise à jour 2008, Santé publique, p.61 et 64.

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2008/08-216-01.pdf>

⁴ Réseau québécois de revitalisation intégrée, 2014. Cadre de référence, ref : http://rqri.org/wp-content/uploads/2014/06/RQRI-Cadre-de-R%C3%A9f%C3%A9rence_nov.2014.pdf

De plus, cette approche permet une meilleure articulation des interventions dans le milieu et une meilleure adéquation avec les besoins sur le territoire. Elle permet un meilleur arrimage des stratégies sectorielles des différents acteurs (élus, acteurs sociaux, citoyens, ...) par l'élaboration d'une vision commune et d'un plan d'action concerté. Elle améliore les capacités d'agir des individus et des collectivités. Diverses sphères de la vie sont touchées : formation, famille, transport, emploi, loisirs, économie, etc.

Dans un avis produit en 2009, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale reconnaît que :

« l'approche territoriale intégrée (ATI) constitue une approche très mobilisatrice de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, car au lieu de renvoyer à la correction de problèmes individuels, elle situe cette lutte dans une perspective structurante de développement local. Elle mise sur le potentiel des milieux et des personnes, sur un « empowerment » des collectivités et sur le développement des solidarités. »

CCLPES, 2009, Le soutien à l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Améliorer la capacité d'agir des collectivités : miser sur un développement local intégré, Avis au ministre de l'Emploi et Solidarité sociale, p.12.

Dans la conclusion du rapport sommaire de l'évaluation produit par l'équipe du Centre de recherche et d'expertise en évaluation (CREXE)⁵, on retrouve un avis général sur « l'intérêt » que représente l'ATI, notamment dans une perspective de lutte contre la pauvreté ». Les auteurs avancent comme hypothèse que l'ATI mérite d'être davantage déployée et cultivée, pour au moins trois raisons principales :

« Premièrement, elle apporte une valeur ajoutée particulière dans l'interface entre l'État et les citoyens; elle permet d'acquérir une vue d'ensemble des actions qui façonnent un territoire, autant celles des organismes publics que celles des autres types d'acteurs; elle optimise la portée des actions publiques; elle offre des possibilités additionnelles d'engagement à toutes sortes d'acteurs. [...]

Deuxièmement, l'ATI suscite des initiatives nouvelles ou renforce des actions existantes qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie de la population résidente, en particulier des pauvres puisque ce groupe est très présent dans les zones qui ont fait l'objet de plus d'attention dans cette démarche. [...]

⁵ (CREXE-Centre de recherche et d'expertise en évaluation, 2010c, Rapport final (Synthèse). Étude sur l'évaluation des processus de développement des connaissances sur la revitalisation urbaine intégrée dans cinq territoires de la Ville de Montréal, Présenté au MESS, ÉNAP, juillet, p. 65-66.)

Troisièmement, l'ATI oblige l'ensemble des acteurs de la société à s'interroger sur une des fonctions majeures de l'État [...] veiller à ce que des conditions collectives propices au développement soient maintenues et améliorées sur tout le territoire. »

C. DES LIENS AVEC D'AUTRES POLITIQUES

Une politique en revitalisation intégrée des territoires ne se fait pas en vase clos et doit s'arrimer avec d'autres politiques existantes. Bien que toutes ces politiques aient un impact sur le déroulement des démarches de revitalisation intégrée, aucune ne regroupe l'ensemble des champs d'interventions des démarches.

Le milieu communautaire est loin d'être le seul secteur mobilisé dans une démarche de revitalisation intégrée mais il est un incontournable. À ce titre, la **Politique gouvernementale de soutien et de reconnaissance à l'action communautaire** reconnaît et encourage les organismes communautaires à travailler en concertation. Il y a peut-être lieu de préciser que la concertation intersectorielle et territoriale est à encourager et promouvoir.

La **Politique en santé publique** du gouvernement du Québec propose et soutient le développement des communautés comme un axe incontournable pour avoir des « communautés en santé » et où il fait bon vivre. Une politique en revitalisation intégrée permettra d'actualiser ce souhait de la santé publique. La revitalisation intégrée de nos territoires a un impact direct tant sur la santé, sur l'éducation que sur l'emploi.

Une politique de revitalisation intégrée contribue à l'atteinte des objectifs fixés par la **Politique sur l'occupation du territoire** que s'est dotée le Gouvernement du Québec. À ce titre, la politique de revitalisation intégrée doit prendre en compte les grands paramètres de la politique de l'occupation du territoire. D'ailleurs, dans le premier plan d'action de cette politique, on y faisait mention des Revitalisations urbaines intégrées (RUI) comme un des moyens d'aller de l'avant avec une politique d'occupation du territoire.

Enfin, la **Politique nationale sur la ruralité** est, de l'avis de tous, un progrès majeur pour la ruralité contient déjà certaines mesures pour favoriser la revitalisation intégrée des territoires ruraux. Il va de soi qu'un projet de revitalisation intégrée en milieu rural doit prendre en compte et travailler en étroite collaboration avec les agents en milieu rural qui sont présents sur le territoire.

III. LA NOTION DE TERRITOIRE

Dans une démarche de revitalisation intégrée, la notion de territoire est très importante. Elle est à la base même de ces démarches et des actions qui sont mises en place. En principe, il revient au milieu de définir son territoire d'intervention. Cependant, il est difficile de délimiter un territoire en terme de superficie maximale ou minimale car celui-ci doit prendre en compte plusieurs facteurs :

- le rapport à la communauté (territoire vécu ou milieu d'appartenance);
- le rapport aux plans supérieurs (ville, région, MRC, etc.) en regard des institutions et des programmes qui le desservent et des acteurs politico-institutionnels qui peuvent jouer des rôles déterminants;
- le caractère de dévitalisation et ses conséquences (grande mobilité des résidents, état de désorganisation du milieu, mise en place plus difficile);
- la présence suffisante de ressources et d'organisations de divers secteurs pour constituer une mobilisation en concertation intersectorielle, etc.

Même s'il n'y a pas d'unités de mesure parfaitement satisfaisantes, pour l'instant les unités géographiques utilisées dans le cadre de l'indice de défavorisation de Pampalon-Raymond semblent être celles qui peuvent le mieux s'utiliser à la grandeur du Québec.

Unité géographique

L'indice de défavorisation matériel et social de Pampalon et Raymond est construit sur la base d'unités micro-géographiques provenant des recensements canadiens, soit l'aire de diffusion (AD) en 2001 et 2006 et le secteur de dénombrement (SD) en 1991 et 1996. Ces territoires constituent les plus petites unités statistiques issues des recensements (en moyenne 620 personnes) et ils s'avèrent relativement homogènes au plan socio-économique. Ces territoires peuvent surtout, et c'est là un avantage non négligeable, être associés aux codes postaux que l'on retrouve dans la forte majorité des bases de données administratives.

Indicateurs

L'indice de défavorisation est obtenu à partir de six indicateurs, issus des recensements de 1991, 1996, 2001 et 2006. Les indicateurs retenus pour la construction de l'indice l'ont été en fonction de leurs relations connues avec la santé, leurs affinités avec les dimensions matérielle et sociale de la défavorisation et leur disponibilité par SD ou AD.

Gamache, Pampalon et Hamel, 2010. Guide méthodologique : « L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref », Institut national de santé publique, Santé Scope, septembre 2010, http://www2.inspq.gc.ca/santescope/documents/Guide_Metho_Indice_defavo_Sept_2010.pdf

IV. LA POLITIQUE NATIONALE

A. LES PRINCIPES DIRECTEURS

Il importe de se donner une définition avec des principes directeurs qui balisent ce que nous nommons comme étant de la « revitalisation intégrée ». Tout en reconnaissant d'emblée que les dynamiques locales font en sorte qu'il y a parfois des variantes importantes d'un projet à l'autre, il n'en demeure pas moins un certain nombre de principes qui sont universels et que l'on doit retrouver dans les démarches.

- 1- **L'INTERSECTORIALITÉ** : Le pilotage des démarches de revitalisation intégrée et leur mise en place impliquent de nombreux représentants de la société civile : groupes communautaires, institutions, entreprises privées, élus locaux, municipaux, provinciaux ou fédéraux et les citoyens. Elles déploient un plan d'action qui peut toucher des champs d'action variés et qui inclut les volets économique, social, environnemental et culturel. Le propre de la revitalisation intégrée est de faire les traits d'union entre les différents types de développement.
- 2- **UN TERRITOIRE BIEN DÉFINI** : Notre approche est également territoriale. Elle se met en place sur un territoire qui se définit par le sentiment d'appartenance des citoyens et citoyennes qui y résident, un sentiment d'appartenance que nous travaillons à consolider. Ce territoire peut être un secteur de quartier, un quartier, un arrondissement, une ville ou une MRC. Les zones déterminées ont comme caractéristique commune une concentration spatiale de la pauvreté. Cependant le travail de revitalisation intégrée réalisé sur le territoire local doit prendre en compte, dans un esprit d'ouverture, les dynamiques périphériques, régionales et nationales.
- 3- **UNE IMPORTANCE À LA PARTICIPATION CITOYENNE** : Le sens du mot « intégrée » dans cette approche veut notamment dire de faire une place significative aux citoyens et citoyennes pour qu'ils s'impliquent dans ces démarches. Cela doit être concret et visible dans le plan d'action de la concertation.
- 4- **UNE GOUVERNANCE ET PARTICIPATION DÉMOCRATIQUES**: Une concertation territoriale qui réunit plusieurs partenaires dont des citoyens doit se doter d'un mode de fonctionnement démocratique et inclusif. Elle doit favoriser un mode de gouvernance qui permet à chacun d'y contribuer activement. La force de la revitalisation intégrée est de mobiliser le milieu c'est-à-dire l'ensemble des partenaires dont les citoyens. Les autres paliers décisionnels peuvent grandement soutenir ce travail mais ce doit être le milieu local qui s'organise et prend ses décisions.
- 5- **UNE CONCERTATION INTERSECTORIELLE EXISTANTE DEPUIS AU MOINS DEUX ANS** : Les projets territoriaux de revitalisation intégrée ne sont pas des concertations ponctuelles. Transformer une communauté ne peut se faire que sur plusieurs années. Le critère de deux ans permet de vérifier le sérieux et la solidité de la concertation. De plus, étant donné que les besoins sont grands et les ressources limitées, il faut y aller progressivement. Une priorité est donc accordée aux concertations existantes : Il existe déjà des concertations territoriales partout au Québec qui portent des projets de revitalisation intégrée, il faut prioriser ces concertations existantes.

- 6- SELON SES BESOINS, SE DOTER OU RÉALISER UN PORTRAIT DU TERRITOIRE ET UN PLAN D’ACTION COMMUN :** Un point de départ incontournable, prendre le temps de se donner collectivement un portrait de la réalité du territoire. Le groupe prend en compte les défis et les forces de son milieu dans un plan d’action partagé qui le guide dans son travail. Il s’assure ainsi d’avoir une vue d’ensemble et de s’appuyer sur les forces du milieu et du territoire pour l’améliorer.
- 7- AUTONOME DES POUVOIRS PUBLICS :** Différents niveaux de pouvoirs publics (politiques et administratifs) sont présents et très importants dans une concertation de revitalisation. Le milieu doit décider de façon concertée les priorités propres à leur démarche sans que celles-ci soit orientées par l’un ou l’autre des partenaires. Chaque démarche de revitalisation doit se doter d’une gouvernance démocratique et autonome des pouvoirs publics, ce qui n’empêche pas par ailleurs une ville ou une municipalité d’agir à titre de fiduciaire de cette démarche de revitalisation.
- 8- S’INSCRIT DANS UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L’EXCLUSION SOCIALE :** La revitalisation doit se faire de manière inclusive et travailler à réduire la pauvreté et l’exclusion sociale. L’objectif principal demeure toujours l’amélioration des conditions de vie sur le territoire.

B. LES CRITÈRES

Différents critères guident l’attribution d’un soutien financier. Une combinaison de ces critères permettra d’établir un soutien gouvernemental qui respecte les réalités différentes des territoires.

CRITÈRES D’ÉTABLISSEMENT DU SOUTIEN FINANCIER :

Essentiellement le soutien financier aux démarches de revitalisation doit servir à la coordination et la mise en œuvre du plan d’action tel que décidé par la concertation locale. Cela implique donc la possibilité d’embaucher une ou des ressources professionnelles qui seront au service de la concertation locale et permettront la réalisation du plan d’action. Le budget de soutien pourra également être utilisé comme levier financier pour la mise en place d’actions.

- 1- UN MONTANT DE BASE MINIMUM :** Même s’il y a des différences et des critères pour déterminer l’aide financière, un travail d’animation, de coordination et d’évaluation de la démarche de concertation est un incontournable. Il y a donc un minimum qui est nécessaire à tous les projets de revitalisation intégrée. Ce montant de base devrait permettre le financement d’une ressource professionnelle à long terme pour le soutien et l’accompagnement de la concertation, les frais de fonctionnement et les frais d’évaluation.
- 2- LE NIVEAU DE DÉFAVORISATION** (selon l’indice de défavorisation de Pampalon et Raymond tel que décrit au point 5) : Plus le milieu est défavorisé et dévitalisé, plus le travail est intense à réaliser. Il faut donc en tenir compte dans le soutien financier.
- 3- LA DENSITÉ DE LA POPULATION :** La densité de la population sur le territoire est un facteur à prendre en compte. Une partie du soutien financier sera attribué au prorata de la population.

- 4- **LA SUPERFICIE DU TERRITOIRE** : Une spécificité à prendre en compte, en particulier en milieu rural, est la grandeur du territoire et les distances à parcourir pour mobiliser la population. Une partie du soutien financier sera attribué au prorata de la superficie du territoire.
- 5- **ENTENTES SUR 5 ANS, AVEC INDEXATION AU COÛT DE LA VIE** : Pour permettre l'atteinte de résultats, il faut une certaine stabilité dans le financement. Un financement sur 5 ans, indexé au coût de la vie, permettra de se concentrer sur les résultats et d'évaluer adéquatement la démarche.

C. LES BALISES POUR LES PROJETS

Il est important de se donner quelques balises pour favoriser la réussite de ces projets et faire en sorte que les résultats soient au rendez-vous.

- 1- **SE Doter d'un processus d'évaluation (indicateurs de réussite, résultat global)** : Un bon processus d'évaluation, pensé dès le départ et ajusté en cours de route, permet de s'autocorriger et augmente les chances d'obtenir des résultats plus significatifs.
- 2- **Inclure un pourcentage d'argent pour l'évaluation** : Pour s'assurer du processus d'évaluation et que ce processus soit à l'ordre du jour, il est recommandé de consacrer 10 % du budget de soutien à cet item.

D. ÉLÉMENTS PARTICULIERS

Afin d'atteindre les objectifs de la politique, outre le soutien financier aux démarches locales, trois éléments seront mis en place.

- 1- **Un Fonds sur l'accompagnement** permettra au Réseau québécois de revitalisation intégrée de soutenir les différentes démarches à travers le Québec et de s'assurer d'une synergie stimulante entre les territoires.
- 2- **Un Fonds sur la recherche-action** sera développé pour soutenir la recherche et faire progresser les connaissances en revitalisation intégrée de territoires.
- 3- **Un Programme de formation québécois** sera développé pour s'assurer de la qualité de l'intervention des professionnels en revitalisation intégrée.

V. MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

A. UN COMITÉ DE PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE

Un comité de partenaires sera mis en place pour assurer une bonne mise en œuvre de la politique. Ce comité sera formé notamment du RQRI organisme privilégié, un ministre responsable (président), les divers ministères concernés et d'autres réseaux et organismes.

B. L'ÉVALUATION

Une étape d'évaluation sera planifiée à la mi-parcours de la politique 2015-2025 donc en 2020. Cette étape d'évaluation permettra de voir les progrès réalisés et de nommer les ajustements à apporter à la politique si nécessaire.

VI. CONCLUSION : UNE POLITIQUE SPÉCIFIQUE

Certaines personnes pourraient se demander qu'elle est la valeur ajoutée d'avoir une politique nationale sur la revitalisation intégrée des territoires locaux ? En fait, il s'agit de reconnaître et soutenir une approche qui a fait ses preuves au cours des quinze dernières années. Une approche qui permet à la fois de lutter contre la pauvreté et l'exclusion, de réduire la dévitalisation des territoires tant en milieu urbain que rural, de développer des communautés en santé et de favoriser la participation des citoyens et citoyennes. C'est de reconnaître une approche qui concrétise le développement social et économique d'un territoire et ce, de façon concertée.

Depuis les dernières années, plusieurs politiques gouvernementales vont dans ce sens. Il est temps maintenant de faire un pas de plus et de reconnaître les bénéfiques pour la société québécoise de cette façon de développer, à partir du territoire, en misant sur les citoyens qui y habitent et sur les organisations du milieu. La revitalisation intégrée doit venir bonifier les mesures universelles telles que l'augmentation du salaire minimum et la prestation de base de la sécurité du revenu pour pouvoir éradiquer toutes les questions de pauvreté, d'exclusion et de dévitalisation de territoires. C'est combiné avec l'ensemble des mesures gouvernementales et complété par l'action du secteur privé que l'on peut progressivement se donner des milieux de vie où il fait bon vivre. Bref, il s'agit de reconnaître une ligne de force qui doit traverser le développement de nos communautés. Cette ligne de force, elle doit être interministérielle et non portée par un seul ministère. C'est une vision du développement des territoires locaux, et à ce titre, elle concerne tous les ministères et doit influencer les différentes politiques publiques présentes et à venir.

Une politique nationale sur la revitalisation intégrée des territoires locaux est l'actualisation d'une vision d'avenir du développement de nos communautés. Cette politique se démarque par l'accent mis sur l'intersectorialité. Elle vient mettre en mot et affirmer la volonté du gouvernement à sortir d'une approche « silo » c'est-à-dire en vase clos à partir d'une vision sectorielle. C'est également une politique qui vient redonner ses lettres de noblesse au concept de participation citoyenne. L'État a un rôle à jouer mais il faut affirmer haut et fort le rôle du citoyen également dans les différentes dimensions de la vie y compris dans le développement des territoires locaux.

À degré variable, différentes politiques gouvernementales (action communautaire, santé publique, occupation du territoire notamment) se situent dans les grands paramètres des principes qui guident la politique de revitalisation intégrée des territoires locaux. Il s'agit de faire un pas de plus et de reconnaître ces principes qui doivent guider le développement de nos territoires.

Reconnaître mais aussi soutenir. Lorsque l'approche de la revitalisation intégrée de nos territoires locaux se concrétise dans un projet concret où une communauté se mobilise pour développer son milieu, il faut la soutenir et l'accompagner. Voilà pourquoi une telle politique met également l'accent sur le nécessaire soutien à la coordination et l'animation de ces processus. Au-delà du fait que dans de tels projets de développement des communautés, on ne compte pas ses heures, cela ne peut pas reposer que sur du bénévolat. Et c'est là que le gouvernement intervient. Non pas pour dire à la population comment orienter son développement mais bien pour soutenir ce processus. C'est une nécessité si on veut obtenir des résultats et pouvoir récolter les fruits de ces projets de développement.

Le Québec doit se doter d'une vision du développement intégré de ses territoires locaux. Cela agira comme un catalyseur d'innovation, de mobilisation et de dynamisme. Bref, une politique nationale de revitalisation intégrée de nos territoires locaux augmentera le « bien vivre » de tous les québécois et québécoises, y compris ceux et celles vivant sur des territoires dévitalisés.